

AVIS IMPORTANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No. 200-06-000124-100

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE

ALAIN RENAUD

et

CLAUDE ROY

Demandeurs et Représentants des membres

c.

GROUPE CRH CANADA INC.

Défenderesse

AVIS

**(VOS DROITS POURRAIENT ÊTRE AFFECTÉS PAR LE CONTENU DU PRÉSENT AVIS)
(ARTICLE 581 C.p.c.)**

- PRENEZ AVIS** que par Jugement prononcé le 28 avril 2015, la Cour supérieure du Québec a annulé le jugement rendu le 4 janvier 2012 ayant autorisé le groupe suivant à exercer une action collective contre Holcim Canada (maintenant Groupe CRH Canada inc. et anciennement Ciments du St-Laurent) :

« Toutes les personnes physiques ayant résidé ou ayant été propriétaires d'un immeuble dans le secteur de Beauport entre le 4 juin 1991 et le 4 juin 1993 à l'une ou l'autre des adresses suivantes, incluant les adresses qui pourraient être intercalées et avoir été omises et qui n'ont pas lu l'avis aux membres publié en page A-7 de l'édition du 8 mai 1994 du quotidien Le Soleil :

RUES	ADRESSES CIVIQUES
Armand-Buteau	4, 8, 11 à 13 impairs, 12, 15, 16, 19, 20, 23, 24, 27, 28, 32 et 36
Avenue Royale	993, 997, 1000 à 1002 pairs, 977, 981 à 985 impairs, 989, 994 à 998 pairs 1004, 1005, 1011 à 1013 impairs, 1015, 1019 à 1021 impairs, 1020, 1024, 1025, 1028 à 1030 pairs, 1033, 1036 et 1038 à 1042 pairs, 1050 à 1054 pairs et 1060
Belle-Rive	1, 4, 5, 6, 8, 9, 10 à 14 A, 11, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 24, 27 et 28
Belles-Neiges	1, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12, 15, 16, 19, 20, 23, 24 et 27
Boulevard des Chutes	964, 969 et 970 A à 970 C, 971 à 975 impairs, 1005, 1017, 1025, 1033, 1040, 1042 à 1046 pairs, 1045, 1055 et 1075
Choisy	4, 8, 9, 12, 14, 15, 17, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 40, 41, 44 et 45
Côte d'Azur	1001, 1002, 1006, 1009, 1010, 1013, 1014, 1017, 1018, 1022, 1025, 1026 et 1030
Duc-de-Guise	13 à 15 impairs, 14, 17, 18, 21 à 23 impairs, 22, 25, 26, 29, 30, 33, 34, 37, 38, 41, 42, 45, 46, 49, 50 et 54
Duc-de-Milan	3200, 3202, 3204, 3206, 3208, 3210, 3212, 3214, 3216, 3217, 3218, 3220, 3221, 3222, 3224, 3226, 3228, 3230, 3232, 3234, 3238, 3242, 3246, 3250, 3256 et 3266
Duc-de-Toscane	2117, 2118, 2121, 2125 et 212
France	4 à 6 pairs, 5, 9, 10, 11, 12 et 13
Gaulin	83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 109
Labelle	8, 9, 11, 12, 13 à 15 impairs, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31 et 32
Odette-Pinard	7, 9 et 11
Omer-Anctil	1000, 1004 et 1010
Parc Saint-Laurent	1 et 2
Réjeanne	4 et 8, 10 à 12 pairs
Terrasse-Orléans	19, 23 A à 23 B, 25, 27, 28 à 30 pairs, 29 à 31 impairs, 34, 35, 38, 39, 40 à 42 pairs, 43, 46, 50, 51, 53, 54, 55, 62 66 et 70
Terrasse-Orléans	7 à 11 impairs

VEUILLEZ NOTER LES POINTS SUIVANTS

- Le sort d'aucun recours individuel n'a été tranché.
- Le jugement rendu par la Cour supérieure et confirmé par la Cour d'appel a le même effet que si l'exercice de l'action collective n'avait jamais été autorisé.
- Le texte du présent Avis est disponible au greffe de la Cour supérieure du district de Québec ainsi que sur le site web des procureurs des demandeurs (www.bga.law.com/csl).
- Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les procureurs des requérants aux coordonnées suivantes :

Me David Bourgoïn (BGA AVOCATS S.E.N.C.R.L.)

67, rue Sainte-Ursule, Québec (Québec) G1R 4E7

Téléphone : 418 692-5137 Télécopieur : 418 692-5695

www.bga-law.com/csl

